

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1211 15 mai 2012

SOMMAIRE

ABS Fillance Fund	C.N.S. (Communication Novel Spirit) S.A.
AFRP S.à r.l58098	58120
Al Global Investments S.à r.l 58098	ColCom S.à r.l58120
Al Global Investments S.à r.l 58108	Computer Resources International Group
Alesco S.A58099	58121
Avenue Investments SA58099	Convertible Beta Fund58121
Aviva Investor EBC S.à r.l 58089	Cuisines Oestreicher s.à.r.l 58118
Aviva Investors International Fund 58090	Europe Brands S.à r.l58128
Aviva Investors Investment Solutions 58090	Fendi S.A58116
Aviva Investors Luxembourg58108	House of Marzac s.à r.l 58085
Aviva Investors Polish Retail S.à r.l 58090	Inlico Holding S.à r.l58126
Aviva Investors Portefeuille II 58091	Ipsoluxions S.A 58091
Aviva Investors Properties Asia S.A 58108	IQUAT-International Information Indus-
Aviva Investors Properties Europe S.A 58112	try Investments Holding S.A 58092
Aviva Investors Structured Funds 58092	Lion/Gem Luxembourg 3 S.à r.l 58098
Baticom S.A	Lufkin Industries Holdings Luxembourg
Bauer Capital S.à r.l58112	58099
Best Real Estate S.A 58117	Master Investment Management S.A 58127
BG Holdings I Sàrl58118	Mattun GmbH58126
Blue Crest Holding S.A 58116	Medical Management International 58082
Blue Skye Management S.à r.l., S.C.S 58116	MEIF Luxembourg Holdings S.à r.l 58093
Blue Water Holding S.A 58117	Palatium S.A
Boch & Sons Asset Management 58119	Plastic-Construction S.A 58091
Bormida Holding S.A 58119	Ramius Enterprise Luxembourg Holdco
Buanderie Centrale58120	S.à r.l
Cadre Invest 58122	Sagil
Café-Restaurant WALDHAFF S.à r.l 58112	SunEd Reserve Luxco Parent III 58121
California Investments SA	Transteam S.A 58082
CB Richard Ellis SPE II Holdings S.à r.l 58125	



Medical Management International, Société Anonyme, (anc. Transteam S.A.).

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 2B, rue du Brill. R.C.S. Luxembourg B 84.163.

L'an deux mil douze, le dix-sept février.

Par-devant Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associées de la société anonyme "TRANSTEAM S.A.", avec siège social à L-4041 Esch sur Alzette, 2B, rue du Brill,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 15 octobre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 307 du vingt-trois février deux mille deux,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 84.163.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente élit Madame Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée choisit Mademoiselle Céline UMBDENSTOCK, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutatrice.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Révocation des administrateurs.
- 2. Changement de la dénomination sociale en "Medical Management International" et modification de l'article 1 ^{er} des statuts;
 - 3. Changement de l'objet social de la société et modification de l'article 4 des statuts;
 - 4. Modification de l'article 6 des statuts;
 - 5. Refonte complète des statuts pour adapter les statuts de la société aux diverses modifications;
 - 6. Nomination de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes.
 - 7. Divers.
- II.- Que les actionnaires représentés par leur mandataire, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, et restera annexée au présent procèsverbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoquée et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, la présidente expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale révoque les administrateurs, avec effet immédiat et leur confère pleine et entière décharge.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale et de modifier l'article 1 ^{er} des statuts de la société comme suit:

« Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Medical Management International".»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:



- « Art. 4. La société a pour objets: -le conseil et la gestion de structures de santé. (pôle médicalisé, maisons de retraite cabinets médicaux...);
- le conseil dans le secteur de l'habitat et la construction en rapport avec l'ergonomie ou le handicap notamment sous l'enseigne "Concept habitat santé" et "qualité confort médical".
- la promotion, la location et la vente de produit exclusif et matériel médical notamment sous l'enseigne de "Biophilux" et "La Générale de Physiothérapie"
- la formation professionnelle et la diffusion sous forme d'affiliation ou de franchise de concept en secteur santé notamment la marque "Médical Beauté Institut"
- la participation à toutes opérations susceptibles de se rattacher aux dits objets par voie de création de sociétés nouvelles, apport, commandite, souscription ou rachat de titre ou droits fiscaux, fusion, acquisition, location, ou location-gérance de fonds de commerce, alliance, association en participation ou groupement d'intérêt économique. La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au conseil d'administration par la Loi et par les présents statuts. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre "administrateur unique" ou "conseil d'administration", selon le cas.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide, en conséquence des diverses modifications des statuts, de refondre complètement les statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

«Titre I er . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

- Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de: "Medical Management International".
- Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Esch/Alzette.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objets:

- le conseil et la gestion de structures de santé. (pôle médicalisé, maisons de retraite, cabinets médicaux...);
- le conseil dans le secteur de l'habitat et la construction en rapport avec l'ergonomie ou le handicap notamment sous l'enseigne "Concept habitat santé" et "qualité confort médical".
- la promotion, la location et la vente de produit exclusif et matériel médical notamment sous l'enseigne de "Biophilux" et "La Générale de Physiothérapie"
- la formation professionnelle et la diffusion sous forme d'affiliation ou de franchise de concept en secteur santé notamment la marque "Médical Beauté Institut"
- la participation à toutes opérations susceptibles de se rattacher aux dits objets par voie de création de sociétés nouvelles, apport, commandite, souscription ou rachat de titre ou droits fiscaux, fusion, acquisition, location, ou location-gérance de fonds de commerce, alliance, association en participation ou groupement d'intérêt économique. La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.



Titre II. - Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au conseil d'administration par la Loi et par les présents statuts. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre "administrateur unique" ou "conseil d'administration", selon le cas.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

- **Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.
- Art. 9. La société se trouve valablement engagée, vis-à-vis des tiers par la signature de deux administrateurs dont celle, en toutes circonstances de l'administrateur-délégué, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués, cette délégation étant subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales peut être confiée à un ou plusieurs directeurs, ainsi que des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président, par l'administrateur unique sinon un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures au siège social de la société ou à l'endroit spécifié dans la convocation, et pour la première fois en l'an 2003

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices

- Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé au moins cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois



être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Titre VII. - Dissolution Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Sixième résolution

L'actionnaire unique nomme aux fonctions d'administrateur unique Monsieur DANZI Philippe Robert, kinésithérapeute, né à Thionville (France) le 25 mars 1966, demeurant Boulevard Kennedy, 146, à L-4170 Esch-sur-Alzette, et de commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée «Luxembourg Santé S. à r. l.», avec siège social à L-4041 Esch-sur-Alzette, 2, rue du Brill (RCSL sous le numéro B 100935).

Les mandats de l'administrateur unique, et du commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire instrumentant constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales sont accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ mille cents euros (1.100,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, A. LAUER, C. UMBDENSTOCK, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2012. Relation: LAC/2012/8420. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

Référence de publication: 2012041726/189.

(120055017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

House of Marzac s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 22, rue Charles Arendt. R.C.S. Luxembourg B 168.011.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of February.

Before us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Ulla Schøtt JUUL-HANSEN, businesswoman, born in Gentofte (Denmark), on the 25 th of October 1946, residing in L-1134 Luxembourg, 22, rue Charles Arendt, Grand-Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person announced the formation of a company with limited liability, governed by the relevant law and the present articles of incorporation.

Art. 1. There is formed a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation.



- Art. 2. The purpose of the Company is to carry out any commercial, industrial and financial operations, the investment in and development of real estate and movable property and the investment in participating interests, of either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participating interests. The Company may perform everything connected with the foregoing in the widest sense of the word and the conduct of any business in connection therewith.
 - Art. 3. The company will assume the denomination of House of Marzac s.à r.l..
 - Art. 4. The registered office is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
 - Art. 5. The company is established for an unlimited period of time.
- **Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (12,600.-EUR) represented by six (6) shares of two thousand one hundred EURO (2,100.-EUR) each.
 - Art. 7. The shares may be transferred to other parties by a notarial deed or a written agreement.
- **Art. 8.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.
 - Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.
- **Art. 10.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances if the general meeting does not provide other disposition.

The Company may also appoint one or more persons, shareholders or not, as signing clerks or managers and fix their powers.

Art. 11. Every shareholder has the right to vote at the general meeting. Each share gives the right to one vote. Every shareholder has the right to appoint a special proxy who represents him at the general meetings of the shareholders.

The rights of the general meeting are exercised by the sole shareholder as long as the company only has one shareholder.

The decisions of the sole shareholder are laid down in writing in a register to be kept at the registered office of the company.

- **Art. 12.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.
 - **Art. 13.** The company's year commences on the first (1 st) of January and ends on the thirty-first (31 st) of December.
- **Art. 14.** Each year on the thirtieth of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.
 - Art. 15. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.
- **Art. 16.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

- Art. 17. The manager(s) may under the following conditions distribute interim dividends during the financial year:
- a) A statement of accounts is made which provide sufficient funds for a distribution.
- b) The amount of the interim dividend may not exceed the realised profit since the last approved financial statements, increased by the profits carried forward and the free reserves and decreased by the loss carried forward and the amounts which according to the law or the articles of incorporation have to be set aside for the reserves.
- c) The decision of the managers to distribute an interim dividend must be taken within 2 Months after establishment of the statement f accounts referred to under a).
- d) An interim dividend may not be distributed during the first 6 months after the end of the previous financial year and before the approval of the financial statements of the previous financial year. Only after a period of at least 3 months following a interim dividend payment the next interim dividend may be paid.
- e) The managers shall according to their best knowledge and practice ensure that the amount of the interim dividend (s) do not exceed the amount of distributable funds available at the end of the accounting year even in case of a negative development of the assets of the company during the year. The managers shall immediately inform the shareholders if the amount of the interim dividend(s) at the end of the year due to unforeseeable circumstances exceeds the amount of distributable funds for the financial year and require the repayment of the interim dividend paid in surplus. The liability of the shareholders for the repayment of the dividend paid in excess is joint and several.



- **Art. 18.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.
- **Art. 19.** The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first year will start from today and will end on December 31, 2012.

Subscription and Payment

All the six (6) shares have been fully paid up in cash by Mrs. Ulla Schøtt JUUL-HANSEN, prenamed, so that the amount of twelve thousand six hundred Euro (12,600.-EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimation of the costs

The parties estimate the value of formation expenses at approximately nine hundred and fifty Euro.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) Is appointed as sole manager of the Company for an undetermined period:

Mr. Jens JUUL-HANSEN, businessman, born in Arhus (Denmark), on the 10 th of July 1944, residing in L-1134 Luxembourg, 22, rue Charles Arendt, Grand-Duchy of Luxembourg,

- 2) The corporation will be validly bound by the sole signature of the manager of the Company.
- 3) The registered office is established in L-1134 Luxembourg, 22, rue Charles Arendt.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes.

Im Jahre zweitausend und zwölf, den zwei und zwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Frau Ulla Schøtt JUUL-HANSEN, Geschäftsfrau, geboren in Gentofte (Dänemark), am 25. Oktober 1946, wohnhaft in L-1134 Luxemburg, 22, rue Charles Arendt, Grossherzogtum Luxemburg,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Komparentin ersuchte den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit einem einzigen Gesellschafter wie folgt zu beurkunden:

- **Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, welcher die diesbezügliche Gesetzgebung sowie die gegenwärtige Satzung zu Grunde liegt.
- Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung handelsbezogener, industrieller und finanzieller Geschäfte jeder Art; alle mobiliaren und immobiliaren Geschäfte in Zusammenhang mit beweglichem oder unbeweglichem (Grund-) Vermögen; der Erwerb von Beteiligungen in jeglicher Form in anderen Gesellschaften und die Gewährung von Hilfeleistungen; Darlehen oder Sicherheiten sowie der Erwerb von und der Handel mit Eigentumsrechten, die der Erfüllung des Gesellschaftszweckes dienlich sind
 - Art. 3. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung House of Marzac s.à r.l..
 - Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.
 - Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.



- **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölf tausend sechs hundert Euro (12.600,-EUR) eingeteilt in sechs (6) Anteile von je zwei tausend ein hundert Euro (2.100,-EUR).
 - Art. 7. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen wird durch ein privatschriftliches oder notarielles Schreiben festgestellt.
 - Art. 8. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Insolvenz oder den Konkurs eines Gesellschafters aufgelöst.
- **Art. 9.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.
- **Art. 10.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehend Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten welche im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes liegen. Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, ob Gesellschafter oder nicht, zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Solange die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, hat er die in der außergewöhnlichen Generalversammlung festgelegten Rechte.

Die Entscheidungen des Gesellschafters sind in einem Register am Gesellschaftssitz aufzubewahren.

- **Art. 12.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.
 - Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am ein und dreißigsten (31.) Dezember jeden Jahres.
- **Art. 14.** Am ein und dreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst der Gewinn-und Verlustrechnung.
- **Art. 15.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.
- **Art. 16.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

- **Art. 17.** Die Geschäftsführer sind unter Einhaltung folgender Bedingungen befugt Zwischendividenden während des Jahres auszuschütten.
 - a) Es wird ein Rechnungsabschluss erstellt, welcher genügend Mittel für die Ausschüttung ausweist.
- b) Der als Zwischendividende auszuschüttende Betrag kann nicht den Betrag übersteigen welcher als Ergebnis seit der letzten von der Gesellschafterversammlung gebilligten Bilanz erwirtschaftet wurde, erhöht um die Gewinnvorträge und der frei verfügbaren Reserven und gemindert um die Verlustvorträge und den Beträgen, die gemäß einer gesetzlichen oder satzungsmäßigen Bestimmung einer Reserve zuzuführen sind.
- c) Der Beschluss der Geschäftsführer eine Zwischendividende auszuschütten muss innerhalb von 2 Monaten ab Erstellung des unter a) erwähnten Rechnungsabschlusses gefasst werden.
- d) Die Ausschüttung einer Zwischendividende darf frühestens 6 Monate nach Ende des letzten Wirtschaftsjahres erfolgen und nur nach Billigung der Bilanzen des letzten Wirtschaftsjahres. Wenn bereits eine Zwischendividende ausgeschüttet wurde müssen wenigstens 3 Monate bis zur Ausschüttung der nächsten Zwischendividende vergehen.
- e) Die Geschäftsführer sollen nach bestem Wissen und Gewissen dafür sorgen, dass die Zwischendividende durch eine spätere Wertentwicklung des Vermögens der Gesellschaft nicht den am Jahresende festgestellten ausschüttungsfähigen Betrag für das betreffende Geschäftsjahr übersteigt. Sollte die Zwischendividende wegen absolut unvorhergesehener Ereignisse den am Jahresende festgestellten ausschüttungsfähigen Betrag für das betreffende Geschäftsjahr dennoch übersteigen, haben sie dies den Gesellschaftern unverzüglich mitzuteilen und die Zwischendividende ganz oder teilweise zurückzufordern. Die Gesellschafter haften gemeinschaftlich für die Rückzahlung der zu viel ausgeschütteten Zwischendividende.
- **Art. 18.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.
- Art. 19. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.



Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung und Einzahlung

Alle sechs (6) Anteile wurden durch Frau Ulla Schøtt JUUL-HANSEN, vorgenannt, vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölf tausend sechs hundert Euro (12.600,-EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Schätzung der Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf neun hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

Beschlüsse des einzigen Gesellschafters

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der Anteilinhaber folgende Beschlüsse gefaßt:

1) Es wurde zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit ernannt:

Herr Jens JUUL-HANSEN, Geschäftsmann, geborn in Arhus (Dänemark), am 10. Juli 1944, wohnhaft in L-1134 Luxemburg, 22, rue Charles Arendt, Grossherzogtum Luxemburg.

- 2) Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsmäßig verpflichtet.
- 3) Sitz der Gesellschaft ist in L-1134 Luxemburg, 22, rue Charles Arendt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Auftrag der Komparentin, dass diese Gründungsurkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Antrag der Komparentin und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes ist die Englische Fassung maßgebend.

Woraufhin diese notarielle Urkunde in Junglinster an dem zu Beginn erwähnten Tag erstellt wurde.

Nachdem die Urkunde dem Mandanten der Komparentin vorgelesen worden war, wurde sie von ihm und dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 février 2012. Relation GRE/2012/743. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 6 avril 2012.

Référence de publication: 2012042040/203.

(120056233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Aviva Investor EBC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 140.938.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration le 23 mars 2012 que le siège social de la Société a été transféré du 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1 er avril 2012.

A Luxembourg, le 3 avril 2012.

Référence de publication: 2012040609/13.

(120054314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.



Aviva Investors International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 66.614.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration le 19 mars 2012 que le siège social de la Société a été transféré du 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1 er avril 2012.

A Luxembourg, le 3 avril 2012.

Référence de publication: 2012040610/12.

(120054329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Aviva Investors Investment Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 152.783.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration le 19 mars 2012 que le siège social de la Société a été transféré du 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1 er avril 2012.

A Luxembourg, le 3 avril 2012.

Référence de publication: 2012040611/12.

(120054328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Aviva Investors Polish Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.812.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 111.663.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration le 23 mars 2012 que le siège social de la Société a été transféré du 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1 er avril 2012.

A Luxembourg, le 3 avril 2012.

Référence de publication: 2012040612/13.

(120054313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Palatium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 136.085.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 12 avril 2012 à Luxembourg

L'assemblée générale décide de remplacer les administrateurs comme suit:

Monsieur Thielen Pierre, administrateur, avec adresse professionnelle à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.

Monsieur Thielen Pol, administrateur, avec adresse professionnelle à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.

Monsieur Sterzi Marco, administrateur, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve

L'assemblée générale décide de remplacer le commissaire aux comptes comme suit .

Premium Investment Partners S.A., RCS B 106.429, avec siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue du Cents.

L'assemblée générale décide de nommer comme nouvels administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2018 comme suit:

Monsieur Thielen Johny, administrateur, avec adresse à L-1898 Kockelscheur, 23, rue Mathias Weistroffer.

Madame Thielen-Oehribauer Jutta, administrateur, avec adresse à L-1898 Kockelscheuer, 23, rue Mathias Weistroffer.

Madame Henschen-Haas Monique, administrateur, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.



L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2018: la société Fiduplan S.A., RCS B 44.563, avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2018:

Monsieur Thielen Johny, administrateur-délégué, avec adresse à L-1898 Kockelscheuer, 23, rue Mathias Weistroffer. Il peut engager la société par sa seule signature.

L'assemblée générale décide de transférer le siège social comme suit:

de L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012044843/29.

(120059131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Plastic-Construction S.A., Société Anonyme, (anc. Ipsoluxions S.A.).

Siège social: L-7540 Rollingen, 50, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 120.532.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2012

Résolution n°1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation des fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Benamar DAIB, né le 16 mars 1963 à Sendjas (Algérie) et demeurant à F-57190 Florange, 14, Boucle du Millénaire.

Résolution n°2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation des fonctions d'administrateur de Madame Keira DAIB, née le 30 décembre 1970 à Hayange (France) et demeurant à F-57190 Florange, 14, Boucle du Millénaire.

Résolution n°3

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Marc FEIEREISEN, né le 12 janvier 1990 à Esch-sur-Alzette et demeurant à L-4048 Esch-sur-Alzette, 11, rue Hélène Buchholz.

Résolution n°4

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Carlo SCHIERTZ, né le 19 janvier 1961 à Esch-sur-Alzette et demeurant à L-7430 Fischbach, 7, Im Batz.

Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Référence de publication: 2012044422/27.

(120058195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Aviva Investors Portefeuille II, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 144.503.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration le 19 mars 2012 que le siège social de la Société a été transféré du 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1 er avril 2012.

A Luxembourg, le 3 avril 2012.

Référence de publication: 2012040613/13.

(120054327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.



Aviva Investors Structured Funds, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 148.660.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration le 19 mars 2012 que le siège social de la Société a été transféré du 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1 er avril 2012.

A Luxembourg, le 3 avril 2012.

Référence de publication: 2012040614/13.

(120054326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

IQUAT-International Information Industry Investments Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.105.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 26 mars 2012 que:

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'Administrateur pour un mandat d'une durée de six ans:
- * Laurent MULLER, Docteur en économie, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
- * Frédéric MULLER, Expert-comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
- * Tom FABER, employé privé, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
 - et aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'une durée de six ans:
- * Marc Muller Conseils S.à r.l. (anc. Fiduciaire Marc Muller S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 80 574.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2012.

Pour la Société Un mandataire

D///

Référence de publication: 2012040843/28.

(120054377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

ABS Finance Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.512.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 avril 2012 à 10.30 heures au siège social.

Le mandat des administrateurs et du Réviseur d'entreprises venant à échéance, l'Assemblée décide d'élire comme suit pour une période d'un an allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013:

Conseil d'Administration:

Alessandro ARNONE, 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Managing Director, Président

Federico FRANZINA, 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Administrateur

Paolo MAZZONI, Via Paleocapa 3, I-20121 Milano - Italie, Administrateur

Paolo ROMANELLO, Via Bianca di Savoia 12, I-20122 Milano - Italie, Administrateur



Réviseur d'entreprises:

Ernst & Young S.A., 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L - 5365 Munsbach Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ABS Finance Fund Société Européenne de Banque Société Anonyme Banque Domiciliataire Signatures

Référence de publication: 2012040615/23.

(120054388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

MEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.100,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II. R.C.S. Luxembourg B 97.123.

In the year Two Thousand and Eleven, on the ninth day of November.

Before Maître Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

Macquarie European Infrastructure Fund L.P., a limited partnership under the laws of England, having its registered office at 3 rd floor, 10 Lefebvre Street, St. Peter Port, GY1 2PE Guernsey (Channel Islands) acting by its general partner MEIF Guernsey GP Limited (the "Sole Shareholder") here duly represented by Arnaud Schneider, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- MEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under Luxembourg law, with a share capital of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.123 (the "Company") has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, dated 4 November 2003, and its articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1323 dated 11 December 2003, page 63476;
- the articles of association of the Company (the "Articles") have been amended on 30 March 2011 by notarial deed before Maître Francis Kesseler, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2294 dated 27 September 2011, page 110083.

This being declared, the appearing party, owner of the twenty four thousand eight hundred (24,800) ordinary shares in registered form representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to set up a premium account, into which any premium paid on any share shall be transferred. The amount of said premium account should be at the free disposal of the Sole Shareholder or of all the shareholders, if at any time there is a plurality of shareholders, and should be distributed from time to time upon decision of the Board of managers.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euros (EUR 100.-) in order to raise it from its current amount of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) to thirty one thousand one hundred Euros (EUR 31,100.-) by creating and issuing eighty (80) new ordinary shares (the "New Shares") with no par value, to be fully subscribed and fully paid up by contribution in kind, subject to the payment of a share premium of one million nine hundred ninety nine thousand nine hundred Euros (EUR 1,999,900.-) (the "Share Premium").

Sole Shareholder's Intervention - Subscription - Payment - Description of the Contributions

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the New Shares and to have them, together with the Share Premium, fully paid by way of contribution in kind consisting a receivable for a global amount of two million Euros (EUR 2,000,000.-) held by the Sole Shareholder against the Company (the "Contribution")



Fvaluation

The total net value of the Contribution is at least valuated at two million Euros (EUR 2,000,000.-) of which one hundred Euros (EUR 100.-) were allocated to the share capital account, the remainder of one million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred Euros (EUR 1,999,900.-) being allocated to the share premium account.

Documents evidencing the ownership and Valuation of the Contribution

The description and the valuation of the Contribution contributed to the Company have further been confirmed in:

- an application form (the "Application Form") executed by the Sole Shareholder and accepted by the board of managers ("conseil de gérance") of the Company, a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed; this form includes a confirmation that "On the date hereof, the Sole Shareholder has carefully reviewed the Contribution, has assessed the value of such element and came to the conclusion that the net value of the Contribution is at least equal to two million Euros (EUR 2,000,000.-)"; and
- a report established by Rosa Villalobos and Charles Roemers acting Managers acting on behalf of the board of the Company confirming the same (the "Company Report").

Proof of the existence of the Contribution

Proof of the existence of the Contribution has been given by the Company Report and the Application Form, the latter containing, among others, a declaration of the Sole Shareholder attesting of the true valuation of the Contribution.

Effective implementation of the Contribution

The Sole Shareholder, here represented as stated here above, declares, with respect to the Contribution, that:

- it is the holder of the Contribution to be contributed to the Company;
- the Contribution will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares;
- the Sole Shareholder has the unrestricted right, power, authority and capacity to transfer all its rights attached to the Contribution; and
- it shall procure that all the formalities required by Luxembourg law subsequent to the Contribution shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said Contribution in order to duly formalise the Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Board of managers ("conseil de gérance") of the Company's intervention

Thereupon intervenes the board of managers ("conseil de gérance") of the Company (the "Board of Managers"), here represented by Arnaud Schneider, pre-named, duly empowered by board resolutions dated as of 3 November 2011.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as Board of Managers of the here above described Contribution, the Board of Managers expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation, with the effective transfer of the Contribution by the Sole Shareholder, and confirms the validity of the subscription and payment of the New Shares and the Share Premium, as documented by the Application Form

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Sole Shareholder	Total	Share
	number	capital
	of Shares	in EUR
Macquarie European Infrastructure Fund L.P	24,880	31,100
TOTAL:	24.880	31,100

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that the amount of said Share Premium shall be available for distribution from time to time within the limits set forth by Law and the Articles.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decides to amend articles 5 and 6 of the Articles so as to reflect the taken decisions, which shall be read as follows:

" Art. 5. Capital - Shares and Certificates.

5.1. Capital

The subscribed capital of the Company is set at Thirty One Thousand hundred Euros (EUR 31,100.-) divided into 24,880 (Twenty-Four Thousand Eight Hundred and eighty) shares (the "Shares") with no par value, all fully subscribed and entirely paid-up.



Each Share is entitled to one vote. Each holder of Shares is hereafter referred to as a "Shareholder". In case all the Shares are held by one Shareholder, it shall be referred to as the "Sole Shareholder".

- 5.2. Shares
- 5.2.1. The Shares shall be in registered form.
- 5.2.2. Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code. Furthermore, in compliance with Article 11bis of the Law, any change in the shareholding of the Company shall be recorded with the Luxembourg register of commerce and companies and published in the Official Gazette.

Art. 6. Increase of capital and Share premium account.

- 6.1 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 12.4 hereof and within the limits provided for by Article 199 of the Law.
- 6.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s) and can be distributed from time to time upon decision of the Board of Managers."

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand euro ($\leq 3,000$.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf novembre.

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Macquarie European Infrastructure Fund L.P., constituée et existant sous le droit du royaume uni, ayant son siège social au 3 rd floor, 10 Lefebvre Street, St. Peter Port, GY1 2PE Guernsey (Channel Islands) agissant par MEIF Guernsey GP Limited (l'«Associé Unique»), dûment représentée par Arnaud Schneider, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- MEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, au capital social de trente et un mille Euros (EUR 31,000.-), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.123 (la «Société»), a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire alors de résidence à Luxembourg le 4 novembre 2003, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1323 du 11 décembre 2003, page 63476,
 - les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés:
- (i) le 30 mars 2011 en vertu d'un acte reçu par le notaire Francis Kesseler, précité, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2294 du 27 septembre 2011, page 110083.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, propriétaire des vingt quatre mille huit cents (24,800) parts sociales nominatives représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'établir un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission serait laissé à la libre disposition de l'Associé



Unique ou de tous les associés, si à un moment il y a plus d'un associé, et pourrait-être distribué sur décision du Conseil de Gérance de la Société.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de cents Euros (EUR 100,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille cent Euros (EUR 31.100,-) par l'émission de quatre vingt (80) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), sans valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées par apport en nature, assorties d'une prime d'émission d'un montant de un million neuf cents quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Euros (EUR 1.999.900,-) (la «Prime d'Emission»).

Intervention de l'Associé Unique - Souscription - Libération - Description de l'Apport

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et procéder à leur libération intégrale ainsi qu'au paiement intégral de la Prime d'Emission au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant global de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) détenue par l'Associé Unique contre la Société (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur totale nette de l'Apport est estimée au moins à deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-), dont cents Euros (EUR 100,-) ont été alloués au compte du capital social, le solde de un million neuf cents quatre vingt dix-neuf mille neuf cents Euros (EUR 1.999.900,-) étant alloué au compte de la prime d'émission.

Documents établissant la propriété et la valeur de l'Apport

La description et l'évaluation de l'Apport apporté à la Société ont en outre été confirmées dans:

- une lettre d'application (la «Lettre d'Application») signée par l'Associé Unique et acceptée par le conseil de gérance de la Société; une copie de laquelle a été signée par la partie comparante afin d'être enregistrée avec le présent acte; cette lettre contient une confirmation que «A la date des présents, l'Associé Unique a revu la valeur de ces éléments et est arrivé à la conclusion que la valeur totale nette de l'Apport est estimée au moins égal à deux millions Euros (EUR 2,000,000.-)»; et
- un rapport établi par Rosa Villalobos et Charles Roemers en qualité de Gérants agissant au nom et pour le compte du conseil de gérance de la Société confirmant les mêmes déclarations (le «Rapport de la Société»).

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée par le Rapport de la Société et la Lettre d'Application, cette dernière comprenant, entre autres, une déclaration de l'Associé Unique attestant de la valeur réelle de l'Apport.

Réalisation effective de l'Apport

L'Associé Unique, ici représenté comme décrit ci-dessus, déclare, s'agissant de l'Apport, que:

- il est le titulaire de l'Apport devant être apporté à la Société;
- l'Apport sera effectif à partir de la date de l'acte notarié portant augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales;
- l'Associé Unique a le droit, le pouvoir, l'autorité et la capacité absolus de transférer tous ses droits attachés à l'Apport; et
- il s'engage à ce que toutes les formalités requises par le droit luxembourgeois suite à l'Apport seront accomplies dès réception de la copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit Apport en nature afin de formaliser dûment l'Apport vis-à-vis de la Société et de le rendre effectif partout et envers toute tierce partie.

Intervention du conseil de gérance de la Société

Est alors intervenu le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance»), ici représenté par Arnaud Schneider, précité, dûment habilités en vertu des résolutions prises par le conseil de gérance le 3 novembre 2011.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de Conseil de Gérance à raison de l'Apport décrit ci-dessus, le Conseil de Gérance a marqué expressément son accord sur la description de l'Apport, sur son évaluation, sur le transfert effectif de l'Apport par l'Associé Unique, et confirme la validité de la souscription et de la libération des Nouvelles Parts Sociales ainsi que le paiement de la Prime d'Emission, telles que documentées par la Lettre d'Application.

Suite à l'augmentation de capital de la Société telle que décrite ci-avant, le capital social de la Société est détenu comme suit:



Associé Unique	Nombre	Capital
	total de	social
	Parts	en EUR
	Sociales	
Macquarie European Infrastructure Fund L.P	24.880	31,100
TOTAL:	24.880	31,100

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que le montant de ladite Prime d'émission sera disponible afin d'être distribuée à tout moment dans les conditions prévues par la Loi et les Statuts.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, l'Associé Unique décide de modifier les articles 5 et 6 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lesquels seront dorénavant libellés comme suit:

« Art. 5. Capital - Parts sociales et Certificats.

5.1. Capita

Le capital souscrit de la Société est fixé à 31.100,00 EUR (Trente et Un Mille cent Euros) divisé en 24.880 (Vingt-Quatre Mille Huit Cents quatre-vingt) parts sociales (les «Parts Sociales») sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix. Chaque détenteur de Parts Sociales sera ci-après dénommé «Associé». Au cas où toutes les Parts Sociales seraient détenues par un Associé, il sera fait référence à l'«Associé Unique».

- 5.2. Parts Sociales
- 5.2.1. Les Parts Sociales seront nominatives.
- 5.2.2. Les cessions de Parts Sociales doivent être enregistrées dans un acte notarié ou sous seing privé. Ces cessions ne seront pas valables vis-à-vis de la Société ou des tiers tant qu'elles n'ont pas été notifiées à la Société ou acceptées par celle-ci dans les conditions de l'article 1690 du Code Civil. En outre, conformément à l'article 11bis de la Loi, tout changement dans l'actionnariat de la Société devra être enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés et publiée dans le Journal Official.

Art. 6. Augmentation de capital et Compte de prime d'émission.

- 6.1 Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des Associés adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 12.4 ci-après et dans les limites de l'article 199 de la Loi.
- 6.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'(des) Associé(s) et peut-être distribué de temps en temps sur décision du Conseil de Gérance de la Société.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version français, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ trois mille euros (€ 3.000,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci, telle que représentée ci-dessus, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schneider, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15391. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012042152/247.

(120055730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.



AFRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 20.850,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon. R.C.S. Luxembourg B 132.339.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration le 23 mars 2012 que le siège social de la Société a été transféré du 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1 er avril 2012.

A Luxembourg, le 3 avril 2012.

Référence de publication: 2012040618/13.

(120054324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Al Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck. R.C.S. Luxembourg B 140.619.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales en date du 27 mars 2012 que ADVENT INTERNATIONAL GPE VI LIMITED PARTNERSHIP transfère les 4,000,000 Parts Sociales de Catégorie T qu'elle détient dans la société à Advent Regulus (Luxembourg) Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B167.842, ayant son siège social 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012040622/16.

(120053971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Lion/Gem Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.054.294,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 140.337.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 mars 2012

En date du 28 mars 2012 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Madame Elizabeth Timmer, née le 24 juillet 1965 à Zuidelijke Ijselmeerpolder (Pays-Bas), ayant comme adresse professionnelle 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant B, pour une durée illimitée.

Le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- Janet Mary DUNLOP
- John HORTON

Gérants B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Richard BREKELMANS
- Johan DEJANS
- Elizabeth TIMMER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012041176/25.

(120054067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.



Avenue Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.237.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale annuelle par les actionnaires de Avenue Investments S.A. (la Société) en date du 28 décembre 2011 que Ernst & Young S.A. a démissionné de son rôle de réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat, et que Fiduciaire Accura S.A., société anonyme ayant son siège social au 108, rue du Faubourg, L-3640 Kayl enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.675 a été nommée commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Avenue Investments S.A.

Référence de publication: 2012040632/17.

(120054410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Alesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.824.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 22 mars 2012

- 1. Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1 er avril 2012.
- 2. L'adresse professionnelle des administrateurs, Monsieur Philippe GILAIN, Madame Martine KAPP et Monsieur Eric LECLERC, et du commissaire aux comptes, Monsieur Pascal FABECK, a été transférée à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.
- 3. L'adresse de l'administrateur Monsieur Jos HEMMER a été transférée à 3, Berreggaass, L-5483 Wormeledange, à la même date.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012040624/16.

(120053864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Lufkin Industries Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 167.922.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of the month of February.

Before Us Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg-City, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg-City, to whom second named notary will remain the present deed.

There appeared:

Lufkin Finance I ULC, a company governed by the laws of Canada, having its registered office at 3500, 855 – 2 Street SW, Calgary, Alberta T2P 4J8, registered with the Company and Trade Register of Canada with corporate access number 2016424760,

Here represented by Mr. Daniel Boone, private employee, residing professionally in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal, dated 22 February 2012;

The proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:



Art. 1. Form. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to the law of August 10 th, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), Article 1832 of the Civil Code and by the present articles of association (the "Articles").

The Company may at any time be composed of one or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans and granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also utilize its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and may privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may regard as useful in the accomplishment and development of its purposes.

- Art. 3. Name. The name of the Company is "Lufkin Industries Holdings Luxembourg".
- Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.
- **Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a decision of the shareholders' meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board, as defined in Article 12 of these Articles, may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager or, as the case may be, the Board, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, by the Board.

- **Art. 6. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at Thirteen Thousand Five Hundred Euro (EUR 13,500.-), divided into eleven thousand thirteen thousand five hundred (13,500) shares, with a nominal value of one Euro (EURO 1.-) each.
- **Art. 7. Amendment of the share capital.** The share capital may at any time be amended by a decision of the sole shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 8. Rights and Obligations attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. If the Company is composed of one single shareholder, the single shareholder can transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders. However, the shares may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of the general meeting of



shareholders representing at least three quarters of the share capital by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the 1915 Law.

Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not have as effect to put the Company into liquidation.

Art. 12. Management of the Company. The Company is managed by several managers who need not be shareholders.

Managers are appointed and removed from office by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period.

The managers may be re-elected.

The managers may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The managers constitute a board of managers (the "Board").

Any manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board by another manager of the same class without limitation as to the number of proxies which a manager may accept, provided however that at least two Managers of each class of managers (if any) must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the minutes of the meeting.

The convening notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication, as well as by a waiver expressly given by all managers present or represented at the meeting of the Board, as transcribed into the minutes of the meeting.

A convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide appointing managers of different classes. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the meeting and the managers shall be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if at least two managers in office are present and, in case of different classes of managers, at least one manager of each class must be present.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of at least two managers of the Company. In the event however the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, any resolutions of the Board may only be validly taken if they are approved by at least two managers, including at least one manager of each class.

The attendance list and the minutes of any meeting of the Board shall be signed by all managers present (including for those managers whom they may represent) at such meeting.

The Board may also unanimously pass resolutions on one or several similar documents by circular resolutions when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. Circular resolutions may be executed in counterparts.

Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Managers may grant specific delegations to one or several managers or to non-managers.

Art. 13. Events affecting the Managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar

event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not has as effect to put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

- **Art. 14. Liability of the Managers.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.
- **Art. 15.** Representation of the Company. The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a Board, by the joint signature of two managers, provided however that in the event the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, the Company will only be validly bound by the joint signature of managers including at least one manager of each class (including by way of representation).



In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the manager; or by two managers in case of a Board; or, in the event of classes of managers, by the joint signature of managers including at least one manager of each class (including by way of representation).

Art. 16. General meetings of shareholders. As long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders.

An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 17. Decisions of the shareholders. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders are documented in writing and are kept at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The financial year begins on the thirty first (31 st) day of December of each year and ends on the thirtieth (30 th) day of December of the next year.

Art. 19. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the manager or, as the case may be, the Board. The Manager or, as the case may be, the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

Art. 20. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the Manager or, as the case may be, the Board, may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Art. 21. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 30 December 2012

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

58103



Shareholder		Number of shares	paid-in
Lufkin Finance I ULC, prenamed:	13,500.	13,500	13,500.
Total:	13,500.	13,500	13,500.

All the shares have been fully subscribed and totally paid up by the above named shareholder so that the amount of Thirteen Thousand Five Hundred EURO (EUR 13,500.-) is from this day on at the free disposal of the company.

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 183 of the 1915 Law, have been complied with.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 1300.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to set at four (4) the number of managers.

The sole shareholder resolved to create two classes of managers: (i) Class A, and (ii) Class B.

The sole shareholder resolved to appoint the following managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 12 of the Articles:

- In capacity as Class A managers:
- (i) Mr. Christopher Laird Boone, an US citizen, CFO at Lufkin Industries, Inc., born on 28 January 1969 in Texas, USA, with professional address at 601, South Raguet, P.O. box 849, Lufkin, Texas, USA, TX 75902-0849; and
- (ii) Mr. Alejandro Cestero, an US citizen, officer at Lufkin Industries, Inc., born on 11 September 1974 in Puerto-Rico, with professional address at 601, South Raguet, P.O. box 849, Lufkin, Texas, USA, TX 75902-0849
 - In capacity as Class B managers:
- (i) Mrs. Sarah Bonallo, a British citizen, independent manager, born on 21 July 1963 in Bristol, England, with professional address at 5, rue des jardins, Olm, L-8394; and
- (ii) Mr. Luc Leroi, a Belgian citizen, independent manager, born on 26 October 1965 in Rocourt (B) with professional address at 13a, rue de Clairefontaine, Eischen, L-8460.

Second resolution

The registered office shall be at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Third resolution

The sole shareholder resolved to appoint the following individuals who will be empowered to execute orders in relation to the bank accounts of the Company. Any banking operation shall require the joint execution by at least any two, acting jointly, of the following mandates:

- (i) Mr. Christopher Laird Boone, prenamed;
- (ii) Mr. Alejandro Cestero, prenamed; and
- (iii) Mr. Forrest G. Cebold, an US citizen, officer at

Lufkin Industries, Inc., born on 24 February 1959 in Illinois, USA, with professional address at 601, South Raguet, P.O. box 849, Lufkin, Texas, USA, TX 75902-0849.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-trois février.



Par devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en remplacement de sa consoeur empêchée, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, laquelle dernière nommée restera dépositaire de l'acte notarié.

A comparu:

Lufkin Finance I ULC, une société soumise au droit canadien, ayant son siège social à 3500, 855 – 2 Street SW, Calgary, Alberta T2P 4J8, et enregistrée auprès du registre de commerce du Canada sous le numéro 2016424760,

ici représentée par Mr. Daniel Boone, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, datée du 22 février 2012.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1 er . Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'Article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

- Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de "Lufkin Industries Holdings Luxembourg".
- Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.
- **Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance de la Société.

- Art. 6. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à treize mille cinq cent euro (EUR 13.500,-), divisé en treize mille cinq cent (13.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.
- **Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.



La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance de la Société. La Société est gérée par plusieurs gérants, associés ou non.

Les gérants sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou, le cas échéant, par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Les gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil de gérance»).

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de gérance par un autre gérant appartenant à la même classe, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, ainsi que par une renonciation expresse donnée par tous les gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil de gérance, cette renonciation étant mentionnée dans le procès-verbal de la réunion.

Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de gérance.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de classes différentes. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil de gérance ne peut agir ou délibérer valablement que si au moins deux gérants sont présents et, au cas où il y aurait plusieurs classes de gérants, au moins un gérant de chaque classe doit être présent.

Les décisions du Conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité de deux gérants de la Société. Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants, toute résolution du Conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par au moins deux gérants, y inclus au moins un gérant de chaque classe.

Les listes de présence et les procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance devront être signés par les gérants présents (incluant les gérants qu'ils représenteront, le cas échéant) à cette réunion.

Le Conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dument signés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.



Le Conseil de gérance peut accorder des délégations spécifiques à un ou plusieurs gérants, ainsi qu'à toute personne qui ne serait pas gérant.

Art. 13. Evénements affectant les Gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de gérant unique, et en cas d'un Conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de chaque classe (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués soit par le gérant; ou soit par deux gérants en cas d'un Conseil de gérance ou, en cas de classes de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de chaque classe (y inclus par voie de représentation).

Art. 16. Assemblée générale des associés. Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que l'article 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

Art. 17. Décisions des associés. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et tenues par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

- **Art. 18. Année sociale.** L'exercice social commence le 31 décembre de chaque année et finit le trente décembre de l'année suivante.
- **Art. 19. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.



La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 30 décembre 2012.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital	Nombre	Libération
	souscrit	de parts	(EUR)
	(EUR)	sociales	
Lufkin Finance I ULC, prenamed:	13.500,	13.500	13.500,
Total:	13.500.	13.500	13.500.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de treize mille cinq cents euros (EUR 13,500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'Article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à EUR [,-]

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique prénommé, représenté par le mandataire susnommé, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants.

L'associé unique décide de créer deux classes de gérants: (i) Classe A, et (ii) Classe B.

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:

- En qualité de gérants de Classe A:
- (i) Mr. Christopher Laird Boone, un citoyen des Etats-Unis d'Amérique, CFO de Lufkin Industries, Inc., né le 28 janvier 1969 au Texas, USA, ayant son adresse professionnelle à 601, South Raguet, P.O. box 849, Lufkin, Texas, USA, TX 75902-0849; and
- (ii) Mr. Alejandro Cestero, un citoyen des Etats-Unis d'Amérique, cadre dirigeant de Lufkin Industries, Inc., né le 11 septembre 1974 à Puerto-Rico, ayant son adresse professionnelle à 601, South Raguet, P.O. box 849, Lufkin, Texas, USA, TX 75902-0849;
 - En qualité de gérants de Classe B:
- (i) Mme Sarah Bonallo, de nationalité britannique, gérante indépendante, née le 21 Juillet 1963 à Bristol, Angleterre, ayant son adresse privée a 5, rue des jardins, Olm, L-8394; et
- (ii) Mr. Luc Leroi, de nationalité belge, gérant indépendant, né le 6 octobre 1965 à Rocourt (B), ayant son adresse privée à 13a, rue de Clairefontaine, Eischen, L-8460.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes qui seront seules à pouvoir mouvementer les comptes bancaires de la Société. Tout transfert bancaire requerra la signature conjointe d'au moins deux des mandataires suivants:

- (i) Mr. Christopher Laird Boone, précité;
- (ii) Mr. Alejandro Cestero, précité; et
- (iii) Mr. Forrest G. Cebold, un citoyen des Etats-Unis d'Amérique, cadre dirigeant de Lufkin Industries, Inc., né le 24 février 1959 dans l'Illinois, USA, ayant son adresse professionnelle à 601, South Raguet, P.O. box 849, Lufkin, Texas, USA, TX 75902-0849.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Boone et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2012. Relation: LAC/2012/8818. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 avril 2012.

Référence de publication: 2012041518/470.

(120054486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Aviva Investors Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 25.708.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration le 21 mars 2012 que le siège social de la Société a été transféré du 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1 er avril 2012.

A Luxembourg, le 3 avril 2012.

Référence de publication: 2012040633/12.

(120053915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Aviva Investors Properties Asia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 140.876.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration le 23 mars 2012 que le siège social de la Société a été transféré du 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1 er avril 2012.

A Luxembourg, le 3 avril 2012.

Référence de publication: 2012040634/12.

(120053913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Al Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of February.

Before Us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Al Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 25 of November 2011, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,



who appoints as secretary Mrs. Valerie-Anne Bastian, private employee, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. To increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and fifty-five thousand Euro (EUR 1,155,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five million and five hundred thousand Euro (EUR 25,500,000.-) up to twenty-six million six hundred and fifty-five thousand Euro (EUR 26,655,000.-) by the issue of one hundred fifteen million and five hundred thousand (115,500,000) W Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New W Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation. The total Contribution for the New W Shares will be entirely allocated to the share capital of the Company.
 - 2. To amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase.
 - 3. Miscellaneous.
- II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and fifty-five thousand Euro (EUR 1,155,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five million and five hundred thousand Euro (EUR 25,500,000.-) up to twenty-six million six hundred and fifty-five thousand Euro (EUR 26,655,000.-) by the issue of one hundred and fifteen million five hundred thousand (115,500,000) W Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New W Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation. The total Contribution for the New W Shares will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The New W Shares have been subscribed in cash by "Advent Haddock (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.692, represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 16 February 2012, hereto annexed.

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The total contribution of one million one hundred and fifty-five thousand Euro (EUR 1,155,000.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

"**Art. 6.1.** The Company's share capital is set at twenty-six million six hundred and fifty-five thousand Euro (EUR 26,655,000.-) divided into (i) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class A shares (the "A Shares"), (ii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class B shares (the "B Shares"), (iii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class C shares (the "C Shares"), (iv) one hundred and twenty million (120,000,000) class D shares (the "D Shares"), (v) one hundred and twenty million (120,000,000) class F shares (the "F Shares"), (vii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class G shares (the "G Shares"), (viii) one hundred and twenty million (120,000,000) class H shares (the "H Shares"), (ix) one million five hundred thousand (1,500,000) class I shares (the "I Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class K shares (the "K Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class L shares (the "L Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class M shares (the "M Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) P Shares (the "P Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) Q Shares (the "Q Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) R Shares (the "R Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000)



S Shares (the "S Shares"), four million (4,000,000) T Shares (the "T Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) U Shares (the "U Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) V Shares (the "V Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) W Shares (the "W Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class X shares (the "X Shares") and one hundred and twenty million (120,000,000) class Y shares (the "Y Shares") having a par value of one cent (EUR 0.01) each. The A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares, the J Shares, the K Shares, the L Shares, the M Shares, the N Shares, the P Shares, the Q Shares, the R Shares, the T Shares, the U Shares, the V Shares, the W Shares, the X Shares and the Y are together referred to as to the "Shares".

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le dix-sept février.

Par-devant Nous Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «Al Global Investments S.à r.l» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 25 novembre 2011, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1. Augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cent cinquante-cinq mille Euros (EUR 1.155.000,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions cinq cent mille Euros (EUR 25.500.000,-) jusqu'à vingt-six millions six cent cinquante-cinq mille Euros (EUR 26.655.000,-) par l'émission de cent quinze millions cinq cent mille (115.500.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie W ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie W») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total est entièrement alloué au capital social de la Société.
 - 2. Modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.
 - 3. Divers.
- II. Que les associés représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.
- III. Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cent cinquante-cinq mille Euros (EUR 1.155.000,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions cinq cent mille Euros (EUR



25.500.000,-) jusqu'à vingt-six millions six cent cinquante-cinq mille Euros (EUR 26.655.000,-) par l'émission de cent quinze millions cinq cent mille (115.500.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie W ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie W») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie W sont souscrites par un apport en numéraire par «Advent Haddock (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.692, représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 16 février 2012, ci-annexée.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

L'apport total d'un million cent cinquante-cinq mille Euros (EUR 1.155.000,-), est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

« Art. 6.1. Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt-six millions six cent cinquante-cinq mille Euros (EUR 26.655.000,-) divisé en (i) cent vingt cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) cent vingt cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) cent vingt cinq millions (125.000.00) de parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) cent vingt cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) un million cinq cent mille (1.500.000) de parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), (x) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie | (les «Parts Sociales de Catégorie |») (xi) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie K (les «Parts Sociales de Catégorie K») et (xii) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie L (les «Parts Sociales de Catégorie L»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie M (les «Parts Sociales de Catégorie M»), cent vingt millions (120.000.000) de parts Sociales de Catégorie N (les «Parts Sociales de Catégorie N»), un cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie P (les «Parts Sociales de Catégorie P»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie Q (les «Parts Sociales de Catégorie Q»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de Catégorie R (les «Parts Sociales de Catégorie R»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie S (les «Parts Sociales de Catégorie S»), quatre millions (4.000.000) de parts sociales de Catégorie T (les «Parts Sociales de Catégorie T»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de Catégorie U (les «Parts Sociales de Catégorie U»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de Catégorie V (les «Parts Sociales de Catégorie V»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de Catégorie W (les «Parts Sociales de Catégorie W»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de Catégorie X (les «Parts Sociales de Catégorie X») et cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de Catégorie Y (les «Parts Sociales de Catégorie Y») d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie K, les Parts Sociales de Catégorie L, les Parts Sociales de Catégorie M, les Parts Sociales de Catégorie N, les Parts Sociales de Catégorie P, les Parts Sociales de Catégorie Q, les Parts Sociales de Catégorie R, les Parts Sociales de Catégorie S, les Parts Sociales de Catégorie T, les Parts Sociales de Catégorie U, les Parts Sociales de Catégorie V, les Parts Sociales de Catégorie W, les Parts Sociales de Catégorie X et les Parts Sociales de Catégorie Y sont collectivement désignées comme les «Parts Sociales».

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.



Signé: L. HARROCH, V.A. BASTIAN, G. LECUIT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 février 2012. Relation: EAC/2012/2560. Reçu soixante-quinze Euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012041845/192.

(120056250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Aviva Investors Properties Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 140.875.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration le 23 mars 2012 que le siège social de la Société a été transféré du 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1 er avril 2012.

A Luxembourg, le 3 avril 2012.

Référence de publication: 2012040635/12.

(120053914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Bauer Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.035.

Par décisions écrites du 3 avril 2012 le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la société de 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg à 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bauer Capital S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012040640/13.

(120054459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Café-Restaurant WALDHAFF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2712 Waldhof, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 43.467.

L'an deux mille douze, le quatorze février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée Café-Restaurant WALDHAFF S.à r.l., ayant son siège social à L-2712 Waldhof, Route d'Echternach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43467.

La société a été constituée en date du 17 mars 1993 par acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 295 du 19 juin 1993.

Le capital a été converti, conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1 ^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, et l'a fixé à son montant actuel de douze mille cinq cents (EUR 12.500,00) par décision des associés prises en date du 21 novembre 2001, publiée au Mémorial Recueil C numéro 449 du 21 mars 2002.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean LAMMAR, restaurateur, né à Luxembourg, le 16 septembre 1961, demeurant à L-6942 Niederanven, 11, rue Nic. Emeringer, et
- 2.- Monsieur Marc HOBSCHEIT, commerçant, né à Differdange, le 29 février 1960, demeurant à L-1419 Luxembourg, 83, Montée de Dommeldange.

Lesquels comparants, déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la Société, et ont requis le notaire instrumentant, d'acter qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, ayant pour ordre du jour:



Ordre du Jour:

- 1) Acceptation de diverses cessions de parts sous seing privé et renonciation du droit de préemption des différents associés.
 - 2) Fixation de la nouvelle répartition des parts sociales.
 - 3) Nomination d'un ou de plusieurs gérants en remplacement du gérant actuel et décharge au gérant remplacé.
 - 4) Fixation des pouvoirs du ou des gérants.
 - 5) Refonte des statuts.
 - 6) Divers

Qu'ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première Résolution

Les associés acceptent les différentes cessions de parts qui ont été réalisées sous seing privé et hors présence du notaire.

Les associés Monsieur Jean LAMMAR et Madame Anita PETRY avaient renoncé à leurs droits de préemption respectifs qui leur avaient été conférés par les statuts de la société.

La société ici représentée par son gérant Monsieur Jean LAMMAR, préqualifié, déclare accepter en application de l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, les cessions de parts sociales opérées et considérer que les cessions en questions lui ont été valablement notifiées.

Deuxième Résolution:

Suite à ces cessions de parts sociales, la nouvelle répartition des parts sociales est arrêtée comme suit:

- Monsieur Marc HOBSCHEIT:	499 parts sociales
- Monsieur Jean LAMMAR:	1 parts sociales
- Total:	500 parts sociales

Troisième Résolution:

Les associés acceptent la démission du gérant en fonction Monsieur Jean LAMMAR, et lui accordent plein et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Ensuite les associés nomment pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant unique:

Monsieur Marc HOBSCHEIT, commerçant, né à Differdange, le 29 février 1960, demeurant à L-1419 Luxembourg, 83, Montée de Dommeldange.

Vis-à-vis de tiers, le gérant aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature, y compris le pouvoir de constituer hypothèque et d'accorder mainlevée.

Quatrième Résolution:

Les associés décident de procéder à la refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1 er. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915 et la loi du 18 septembre 1933, telles qu'elles ont été modifiées, et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restaurant et d'un débit de boissons alcooliques et non-alccoliques.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social. Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.



- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de Café-Restaurant WALDHAFF S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, du consentement de ceux-ci.

La société peut décider d'ouvrier des succursales, bureaux de représentation ou dépôts aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision de l'associé unique, des associés en cas de pluralité d'associés respectivement du ou des gérants.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,00 EUR) chacune.
- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié sous les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices proportionnelle au nombre des parts existantes.
- **Art. 9.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique, comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales à un nonassocié, il doit les offrir préalablement à ses co-associés. L'importance des parts offertes aux co-associés doit se faire proportionnellement à leur participation dans la société. Ladite offre faite aux coassociés devra se faire au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours. En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux co-associés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur le bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières année(s).

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder leurs parts sociales aux prix arrêté. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts sociales, les parts sociales proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acheter les parts sociales proposées à la vente, ils ont le droit de nommer une tierce personne qui serait autorisée à les acheter aux conditions applicables à la vente aux coassociés.

L'associé qui entend les céder peut les offrir à des non - associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de l'offre et suivant les conditions de celle-ci.

Toute cession de parts sociales doit être, sous peine de nullité, acceptée par la société.

En cas de pluralité d'associés les présentes dispositions sont applicables à toute aliénation de parts sociales.

En cas de pluralité d'associés la mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque ainsi que l'apport des parts sociales comme contre-valeur d'une fraction ou de la totalité du capital, dans le capital d'une société, sont interdites sans accord préalable et par écrit de tous les associés.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, le décès de l'un d'eux, ne met pas fin à la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société trois mois après une mise en demeure signifiée à la société par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste. Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux.



Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières année(s).

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acheter les parts sociales proposées à la vente, ils ont le droit de nommer une tierce personne qui serait autorisée à les acheter aux conditions applicables à la vente aux coassociés.

Art. 11. Les parts sociales sont indivisibles. En cas où la propriété d'une ou de plusieurs parts sociales est litigieuse ou démembrée, les droits de votes rattachées à cette ou ces parts sociales sont suspendus jusqu'à ce que les propriétaires aient désignés une personne qui représentera cette ou ces parts sociales vis-à-vis de la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, selon le cas ne pourront pour quelque motif que ce soit, ni faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés, selon le cas. Le ou les gérants sont révocables à tout moment.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (de leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

- Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société. Simple mandataire, un gérant n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
 - Art. 14. En cas d'associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

En cas de pluralités d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi sur les sociétés du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée par la suite.

- Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

- **Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
- Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales qui sont applicables partout où les statuts sont muets.

Cinquième Résolution:

Les associés déclarent que:

- l'adresse du siège social est: L-2712 Waldhof, Route d'Echternach, et
- l'adresse de l'associé Monsieur Jean LAMMAR est actuellement: L-6942 Niederanven, 11, rue Nic. Emeringer

Evaluation des frais.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué à la somme de 950,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean LAMMAR, Marc HOBSCHEIT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 février 2012. Relation GRE/2012/624. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 avril 2012.

Référence de publication: 2012041899/191.

(120055583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Blue Crest Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 166.218.

Extrait de la résolution unique prise par L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2012:

Nomination, avec effet immédiat, de Madame CATHRIN KITTY KYRIACOPOULOS, née le 4 octobre 1922 à Bucharest, Roumanie, résidant au 45, rue Lévidou, 145 61 Kifissia, Grèce, administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 3 avril 2012.

Le Mandataire

Référence de publication: 2012040641/15.

(120053880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Blue Skye Management S.à r.l., S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.005,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.555.

En date du 29 mars 2012, l'Assemblée générale extraordinaire des associés a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la Commandite est transféré avec effet immédiat du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012040644/12.

(120054334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Fendi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 76.233.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 2 avril 2012 que Monsieur Pietro Beccari, né le 23 août 1967 à Parme (Italie), de résidence professionnelle à Via Flaminia 968, 00189 Rome (Italie), a été nommé en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de 2011 si bien que le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Michael Allan Burke
- Monsieur Antonio Belloni
- Monsieur Yves Carcelle
- Monsieur Bernard Kuhn
- LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton B.V. représentée par
- Monsieur Matheus Vencken et
- Monsieur Sidney Toledano, et



- Monsieur Pietro Beccari.

Il résulte de ce même procès-verbal que Monsieur Pietro Beccari remplace Monsieur Michael Allan Burke dans ses fonctions de président du conseil d'administration et de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de 2011.

Fait et signé à Luxembourg, le 6 avril 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012044527/27.

(120058782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Blue Water Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.221.

Extrait de la résolution unique prise par L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2012:

Nomination, avec effet immédiat, de Madame FLORA MARIA KYRIAKOPOULOU, née le 30 octobre 1954 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 61, rue Deinocratous, 106 76 Athènes, Grèce, administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 3 avril 2012.

Le Mandataire

Référence de publication: 2012040645/15.

(120053878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Baticom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 84.250.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date 15 mars 2012 que:

- L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur MOUSEL Jeannot. L'assemblée nomme en remplacement pour une durée de 6 ans la société Fidu-Concept Sàrl, ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le no B38136. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.
- L'assemblée décide de ne pas renouveler les mandats d'administrateurs de International Allied Services SA et de Britanica Asset Management SA.
- Le mandat de l'administrateur et l'administrateur-délégué de Monsieur Sébastien Mauduit, né le 4 avril 1975 à Luxembourg, demeurant à 5A, rue des Champs, L-8218 Mamer, est reconduit pour une période de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.
- Le siège social de la société est transféré du 147, rue Cents L-1319 Luxembourg au 36 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg.

Le siège social de la société est transféré de 3, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg au 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012040650/23.

(120054518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Best Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 34.438.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 9 mars 2012, au siège social que:



- 1. Les actionnaires ont unanimement accepté la démission de Monsieur Riaz Husain et de Madame Alma Thomas de leur poste d'administrateurs à compter du 31 janvier 2012.
- 2. Les actionnaires ont unanimement décidé de nommer comme nouveaux administrateurs Monsieur Thomas Maréchal, né le 9 septembre 1986 à Arlon (Belgique), et Madame Séverine Lesgardeur, née le 26 juillet 1979 à Libramont-Chevigny (Belgique), tous deux avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, en tant nouveaux administrateurs de la société à compter du 31 janvier 2012 jusqu'au 11 mai 2017.
 - 3. Le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

Thomas Maréchal, administrateur

Séverine Lesgardeur, administrateur

William Joseph Gorman, administrateur

Pour le compte de Best Real Estate S.A.

Thomas Maréchal / Séverine Lesgardeur

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012040656/23.

(120054443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

California Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.811.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique de California Investments S.A. (la Société) prise en date du 22 décembre 2011 que Ernst & Young S.A. a démissionné de son rôle de réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat, et que Fiduciaire Accura S.A., société anonyme ayant son siège social au 108, rue du Faubourg, L-3640 Kayl enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.675 a été nommée commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

California Investments S.A.

Référence de publication: 2012040682/16.

(120054152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

BG Holdings I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 126.082.

Par décisions écrites du 3 avril 2012 le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la société de 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg à 6, Rue Jean Monnet, L-2160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BG Holdings I S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012040657/13.

(120054255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Cuisines Oestreicher s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 102.347.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extra-ordinaire du 14 juin 2011

Les associés se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, et a l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) Mr OESTREICHER-KOENER Christiane, demeurant à L-9768 REULER, Maison 22, est nommé comme nouveau gérant technique en remplacement de Mr OESTREICHER Georges démissionnaire.



2) La gérance de la société sera donc assurée à l'avenir par Mr OESTREICHER Guillaume et Mme OESTREICHER-KOENER Christiane, demeurant à L-9768 REULER, maison 22.

Changement d'adresse de Mr et Mme Oestreicher-Koener Guillaume à partir du 02.09.2005 de L-9710 Clervaux, 16, Grand-Rue à L-9768 Reuler, maison 22.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 14 juin 2011. Mr OESTREICHER-KOENER Guillaume / Mme OESTREICHER-KOENER Christiane.

Référence de publication: 2012040680/18.

(120053854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Boch & Sons Asset Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 94.541.

Par la présente, la société PARC DE GERLACHE présente sa démission de son mandat de gérant administratif avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 février 2012.

PARC DE GERLACHE SA

Signature

Référence de publication: 2012040664/12.

(120053910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Bormida Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 44.315.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 19 mars 2012

Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1 er avril 2012.

L'adresse professionnelle des administrateurs, Monsieur Philippe GILAIN, Madame Martine KAPP et Monsieur Eric LECLERC, et du commissaire aux comptes, Monsieur Pascal FABECK, a été transférée à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012040666/14.

(120053862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Sagil, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 25.719.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 mars 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L 1653 Luxembourg;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L 1653 Luxembourg;
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L 1653 Luxembourg.

Le mandat d'administrateur de Monsieur John SEIL n'a pas été renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration le 16 mars 2012

Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.



La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 mars 2012.

Référence de publication: 2012040969/28.

(120054302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Buanderie Centrale, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-5299 Schrassig, R.C.S. Luxembourg C 17.

Lors de l'assemblée du 9 mars 2011, M. Ricky WOHL, avec adresse professionnelle à L-1499 Luxembourg, 4, Place de l'Europe, a été nommé comme membre du conseil de gérance en remplacement de Mme Félicie WEYCKER, dont il terminera le mandat.

Lors de l'assemblée du 25 janvier 2012, M. Daniel CARDAO, avec adresse professionnelle à L-4240 Esch-sur-Alzette, Centre Hospitalier Emile Mayrich, Rue Emile Mayrich, a été nommé comme membre du conseil de gérance en remplacement de M. Henri HINTERSCHEID, dont il terminera le mandat.

Pour le groupement d'intérêt économique Buanderie Centrale

Référence de publication: 2012040669/14.

(120054045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

ColCom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 165.363.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique du 3 Avril 2012, que:

- 1. Monsieur Stefano Morri et Monsieur Mariano Pasqualone
- ont démissioné de leur fonction de gérant de la société et ce avec effet immédiat.
- 2. Monsieur Jonathan Grunzweig, né le 22 Mai 1963, à Ohio, United States, demeurant au 2450 Boadway, 6 th floor USA-90404 Santa Monica, United States.
 - a été nommé gérant, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Suite à ces nominations, le Conseil de Gérance de la société est composé comme suit:

- Colony Luxembourg S.à r.l.
- Mr. Philippe Lenglet
- Mr. Claude Baer
- Jonathan Grunzweig

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Valérie Chaumier

Référence de publication: 2012040675/23.

(120054423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

C.N.S. (Communication Novel Spirit) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 66.320.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un jugement en date du 15 décembre 2011 rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6 ème Chambre, siégeant en matière commerciale, que les opérations de liquidation de la société anonyme C.N.S. (COM-MUNICATION NOVEL SPIRIT) S.A., ayant eu son siège social d'après ses statuts à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard



de la Pétrusse, actuellement son siège social connu, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B66320 a été déclarée closes pour absence d'actif.

Pour la société en liquidation Me Tania HOFFMANN Le liquidateur

Référence de publication: 2012040671/17.

(120054342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Computer Resources International Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 158.196.

Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 20 février 2012, de transférer le siège de la société du L-2533 Luxembourg 69 rue de la Semois au L-1466 Luxembourg, 2 rue Jean Engling. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2012040676/13.

(120053813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

SunEd Reserve Luxco Parent III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.316.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 mars 2012

- 1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de type B.
- 2. Monsieur David CATALA a démissionné de son mandat de gérant de type B.
- 3. Madame Adela IANCU a démissionné de son mandat de gérante de type B.
- 4. Monsieur Alberto MORPURGO, administrateur de sociétés, né à Trieste (Italie), le 31 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de type B pour une période indéterminée.
- 5. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de type B pour une période indéterminée.
- 6. Monsieur Christophe Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés, né à Ottignies (Belgique), le 22 janvier 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de type B pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 4.4.2012.

Pour extrait sincère et conforme Pour SunEd Reserve Luxco Parent III Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012040968/24.

(120054543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Convertible Beta Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 143.991.

FXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration le 19 mars 2012 que le siège social de la Société a été transféré du 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1 er avril 2012.

A Luxembourg, le 3 avril 2012.

Référence de publication: 2012040678/12.

(120054325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.



Cadre Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 112.460.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 29 mars 2012

Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1 er avril 2012.

Pour la société Un administrateur

Référence de publication: 2012040681/11.

(120053900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.033.828.689,00.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels. R.C.S. Luxembourg B 130.705.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of December,

Before Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

RCG LV Pearl LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the United States of America, with registered office at 599, Lexington Avenue, 20 th floor, 10022 New-York, United States of America and registered with the registry of the companies in Delaware under number 070706554-4370526 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

- I. The Sole Shareholder owns all of the four hundred and two million five hundred and fifty-nine thousand five hundred and seventy-five (402,559,575) class 1 shares, thirty million four hundred and forty-five thousand five hundred and five (30,445,505) class 2 shares, thirty-two million six hundred and forty-nine thousand nine hundred and twenty-three (32,649,923) class 3 shares, one hundred and fifteen million eight hundred and forty-four thousand five hundred and sixty-four (115,844,564) class 4 shares, one hundred and fifty-one million four hundred and ninety-five thousand two hundred and seventy-seven (151,495,277) class 5 shares, and 297,121,845 (two hundred and ninety seven million one hundred and twenty one thousand eight hundred and forty five) class 6 shares, without nominal value, representing the entire share capital of Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130.705 (the Company). The Company was incorporated under the name of RCG LV Lux Holdco S.à r.l. on 13 July 2007 pursuant to a deed of Maître Jospeh Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 2083 of 25 September 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 20 May 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 2104 of 9 September 2011.
- II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies as amended.
 - III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:
 - 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 3,712,000 in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 1,030,116,689 to USD 1,033,828,689 by way of the issuance of 1,364,684 class 1 shares and 2,347,316 class 6 shares of the Company, each without nominal value (together, the New Shares);
 - 3. Subscription to and payment of the New Shares;
- 4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes specified under the above item;
- 5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes to the share capital of the Company with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on



behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and

- 6 Miscellaneous
- IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 3,712,000 in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 1,030,116,689 to USD 1,033,828,689 by way of the issuance of the New Shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe to the New Shares and to pay-up in full such New Shares as follows:

- (a) 1,300,000 class 1 shares of the Company by way of a contribution in cash in an amount of USD 1,300,000 (the USD Cash Contribution) which is to be allocated to the share capital account of the Company; and
- (b) 64,684 class 1 shares and 2,347,316 class 6 shares by way of a contribution in cash in an amount of EUR 1,800,000 (equivalent to USD 2,412,000 at the exchange rate 1 EUR = 1.34 USD on 8 December 2011) (the EUR Cash Contribution, and together with the USD Cash Contribution, the Cash Contributions) which is to be allocated to the share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contributions has been given by means of blocking certificates confirming the availability of the amount of the Cash Contributions on the Company's bank accounts.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" Art. 6. The Company's share capital is set at one billion thirty three million eight hundred twenty eight thousand six hundred and eighty-nine United States Dollars (1,033,828,689 USD) represented by four hundred and three million nine hundred and twenty four thousand two hundred and fifty nine (403,924,259) class 1 shares (the Class 1 Shares), thirty million four hundred and forty-five thousand five hundred and five (30,445,505) class 2 shares (the Class 2 Shares), thirty-two million six hundred and forty-nine thousand nine hundred and twenty-three (32,649,923) class 3 shares (the Class 3 shares), one hundred and fifteen million eight hundred and forty-four thousand five hundred and sixty-four (115,844,564) class 4 shares (the Class 4 Shares), one hundred and fifty-one million four hundred and ninety-five thousand two hundred and seventy-seven (151,495,277) class 5 shares (the Class 5 Shares), and two hundred and ninety nine million four hundred and sixty nine thousand one hundred and sixty one (299,469,161) class 6 shares (the Class 6 Shares), each without nominal value. The Class 1 Shares, the Class 2 Shares, the Class 3 Shares, the Class 4 Shares and the Class 6 Shares shall have the same rights and obligations save as provided otherwise in the articles of association".

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand three hundred euro (€ 3.300,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille onze, le douze décembre,



Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

RCG LV Pearl LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 599, Lexington Avenue, 20 ème étage, 10022 New-York, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 0707065544370526 (l'Associé Unique),

ici représentée par Edoardo Romano, avocat, demeurant professionnellement au Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'Associé Unique détient toutes les quatre cent deux millions cinq cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-quinze (402.559.575) parts sociales de classe 1, trente millions quatre cent quarante-cinq mille cinq cent cinq (30.445.505) parts sociales de classe 2, trente-deux millions six cent quarante-neuf mille neuf cent vingt-trois (32.649.923) parts sociales de classe 3, cent quinze millions huit cent quarante-quatre mille cinq cent soixante-quatre (115.844.564) parts sociales de classe 4, cent cinquante et un millions quatre cent quatre-vingts quinze deux cent soixante-dix- sept (151.495.277) parts sociales de classe 5, et deux cent quatre-vingt-dix-sept millions cent vingt et un mille huit cent quarante cinq (297.121.845) parts sociales de classe 6 de Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.705 (la Société). La Société a été constituée sous le nom de RCG LV Lux Holdco S.à r.l. le 13 juillet 2007 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2083 du 25 septembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 20 mai 2011 selon un acte du notaire soussigné, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2104 du 9 septembre 2011.
- II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'Article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
 - III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 3.712.000 USD, afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 1.030.116.689 USD à un montant de 1.033.828.689 USD, par voie d'émission de 1.364.684 parts sociales de classe 1 et 2.347.316 parts sociales de classe 1, chacune sans valeur nominale (ensemble les Nouvelles Parts Sociales);
 - 3. Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales;
- 4. Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) de façon à y refléter les modifications visées ci-avant;
- 5. Modification du registre de la Société afin d'y refléter les modifications du capital social de la Société visées ci-avant et octroi de pouvoir et d'autorité à tout gérant de la Société de procéder, sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société aux inscriptions nécessaires dans le registre de la Société et de veiller à l'accomplissement de toutes les formalités en lien avec celles-ci; et
 - 6. Divers.
 - IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 3.712.000 USD afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 1.030.116.689 USD à un montant de 1.033.828.689 USD par l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare par les présentes souscrire l'intégralité des Nouvelles Parts Sociales, et libérer intégralement ces nouvelles Parts Sociales de la manière suivante:

(a) 1.300.000 parts sociales de classe 1 au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 1.300.000 USD (l'Apport en Numéraire USD) à affecter au compte capital social de la Société; et



(b) 64.684 parts sociales de classe 1 et 2.347.316 parts sociales de classe 6 au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 1.800.000 EUR (équivalant à 2.412.000 USD au taux de change de 1 EUR=1.34 USD au 8 décembre 2011) (l'Apport en Numéraire EUR, et avec l'Apport en Numéraire USD, les Apports en Numéraire)

Le paiement en vertu des Apports en Numéraire ont été certifiés au moyen de certificats de blocage qui confirment la disponibilité des montants payés en vertu des Apports en Numéraire sur le compte bancaire de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin d'y refléter les modifications visées ci-avant, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de un milliard trente trois millions huit cent vingt-huit mille six cent quatre-vingt neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.033.828.689 USD) représenté par quatre cent trois millions neuf cent vingt-quatre mille deux cent cinquante-neuf (403.924.259) parts sociales de classe 1 (les Parts Sociales de Classe 1), trente millions quatre cent quarante-cinq mille cinq cent cinq (30.445.505) parts sociales de classe 2 (les Parts Sociales de Classe 2), trente-deux millions six cent quarante-neuf mille neuf cent vingt-trois (32.649.923) parts sociales de classe 3 (les Parts Sociales de Classe 3), cent quinze millions huit cent quarante-quatre mille cinq cent soixante-quatre (115.844.564) parts sociales de classe 4 (les Parts Sociales de Classe 4), cent cinquante et un millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille deux cent soixante-dix-sept (151.495.277) parts sociales de classe 5 (les Parts Sociales de Classe 5), et deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent soixante-neuf mille cent soixante et un (299.469.161) parts sociales de classe 6 (les Parts Sociales de Classe 3, les Parts Sociales de Classe 4, les Parts Sociales de Classe 5 et les Parts Sociales de Classe 6 emportent les mêmes droits et obligations, sauf disposition contraire des statuts."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications susmentionnées et donne pouvoir et autorité par les présentes à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à trois mille trois cents euros (€ 3.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête du mandataire de l'Associé Unique, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Romano, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17681. Reçu soixante-quinze euros - 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012042211/193.

(120055814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

CB Richard Ellis SPE II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.710.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 110.732.

Extrait des résolutions des associés de la Société du 29 mars 2012

Les associés de la Société ont décidé:

- d'accepter la démission présentée par Madame Christine Sonnier de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 30 mars 2012;
- de nommer Monsieur Jean Lamothe, né le 1 ^{er} février 1961 à Shawinigan, Canada, ayant son adresse professionnelle au 21, Bryanston Street, W1H 7PR, Londres, Royaume-Uni, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 30 mars 2012 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 4 avril 2012.

Pour la Société

Signatures

Mandataires

Référence de publication: 2012040686/20.

(120054068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Inlico Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 164.739.

Il résulte que l'actionnaire unique de la Société a pris les décisions suivantes en date 28 Mars 2012:

1. Démission de l'Administrateur suivant à partir 28 Mars 2012:

Mr Jacob Mudde, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Nomination du nouvel Administrateur à partir du 28 Mars 2012 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2013:

Manacor (Luxembourg) S.A, avec adresse professionnelle 46A, Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- 3. Suite à la cession de parts intervenue en date du 27 Mars 2012 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et UTH Russia Limited, les 1,250,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:
- UTH RUSSIA LIMITED, domicilié à 1 Poseidonos Street, Ledra Business Centre, Egkomi, 2406, Nicosia, Cyprus détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Inlico Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2012040825/22.

(120053928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Mattun GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6116 Junglinster, 10, rue Gaalgebierg. R.C.S. Luxembourg B 150.565.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend zwölf.

den dreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN

Die Aktiengesellschaft VALLUGA S.A., mit Sitz in L-6116 Junglinster, 10, rue Gaalgebierg, eingetragen beim Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 145.891,

hier vertreten durch Frau Peggy SIMON, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Bevollmächtigte und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

- I.- Dass die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft MATTUN GmbH ist, mit Sitz in L-6116 Junglinster, 10, rue Gaalgebierg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 150.565 (NIN 2010 2400 020).
- II.- Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 4. Januar 2010, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 295 vom 10. Februar 2010.
- III.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125.-).
 - IV.- Dass die Gesellschaft MATTUN GmbH in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.
- V.- Dass die Gesellschaftsanteile weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.
 - VI.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.



Nach den vorstehenden Bemerkungen erklärt die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, die Gesellschaft MATTUN GmbH, rückwirkend zum 31. Dezember 2011, aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklärt die alleinige Anteilhaberin, handelnd soweit als notwendig als Liquidatorin der Gesellschaft:

- dass alle Aktiva realisiert und alle Passiva der Gesellschaft MATTUN GmbH beglichen wurden, und dass sie persönlich für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haftet sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde;
- dass die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist; demnach ist die Liquidation der Gesellschaft als abgeschlossen anzusehen;
 - dass der Geschäftsführerin für die Ausübung ihres Mandate bis zum heutigen Tage volle Entlastung erteilt wird;
- dass die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während fünf (5) Jahren am Gesellschaftssitz aufbewahrt

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben. Gezeichnet: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 mars 2012 Relation: ECH/2012/579. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 10. April 2012.

Référence de publication: 2012042674/51.

(120056667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Master Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent. R.C.S. Luxembourg B 48.378.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Versammelte sich die außerordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "Master Investment Management S.A.", mit Sitz in L-1413 Luxemburg, 2, place François-Joseph Dargent,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den damaligen Notar Frank BADEN, mit dem Amtssitz in Luxembourg, am 10. August 1994, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 334 vom 12. September 1994,

zuletzt abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 28. April 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1083 vom 2. Juni 2006,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 48.378,

in Liquidation gesetzt auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg am 23. Dezember 2010, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 640 vom 5. April 2011.

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.20 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Dame Anne LAUER, Notarschreiberin, berufsansässig in Luxemburg.

Die Präsidentin bestimmte zur Sekretärin Dame Virginie PIERRU, Notarschreiberin, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählte zur Stimmenzählerin Dame Anja FRANZEN, Bankangestellte, berufsansässig in Luxemburg-Fich

Nachdem das Büro der Versammlung wie oben erwähnt zusammengestellt war, erklärte der Vorsitzende und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden:

- I) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern und Aktieninhaber, hervorgeht, dass sämtliche Aktien in gegenwärtiger Versammlung rechtlich vertreten sind; diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur einregistriert zu werden.
- II) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmässig zusammengesetzt ist und über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.
 - III) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Tagesordnung

- (1) Bericht des Wirtschaftsprüfers zur Liquidation
- (2) Annahme der Liquidationskonten
- (3) Entlastung des Liquidators, des Wirtschaftsprüfers sowie des Verwaltungsrates
- (4) Festlegung, wo die Dokumente der Gesellschaft während den kommenden fünf Jahren aufbewahrt werden.
- (5) Verschiedenes

Die Versammlung hat alsdann folgende Beschlüsse vorgelegt, welche alle einstimmig angenommen wurden:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung genehmigt den Bericht des Wirschaftsprüfers der Liquidation.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung genehmigt die Abschlussbilanz zum 9. Dezember 2011, und nimmt diese an.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt dem Liquidator, dem Wirtschaftsprüfer sowie dem Verwaltungsrat volle Entlastung für die Ausübung ihrer jeweiligen Mandate zu erteilen.

Vierter Beschluss

Die Versammlung erklärt die Liquidation der Gesellschaft für abgeschlossen, die Geschäftsbücher und Unterlagen der aufgelösten Gesellschaft werden während fünf Jahren vom heutigen Tage angerechnet, in L-1413 Luxemburg, 2, place François-Joseph Dargent, aufbewahrt.

Da die Tagesordnung somit erschöpft war, wurde die Versammlung daraufhin um 14.30 Uhr vertagt.

Kostenabschätzung.

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Beurkundung entstehen, sind abgeschätzt auf 800,- EUR

Worüber Urkunde, aufgenommen in der Amtsstube des amtierenden Notars,

Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros, zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: FRANZEN, LAUER, PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2012. Relation: LAC/2012/11830. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Dem Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg erteilt.

Luxembourg, den. 10. April 2012.

Référence de publication: 2012042668/65.

(120056966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Europe Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.482.

Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 14 mars 2012

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique que:

- Madame Laetitia Antoine a démissionné de son mandat de gérant de classe B en date du 14 mars 2012.
- Monsieur Smaïn Bouchareb, né le 19 août 1978 à Mulhouse (France), résidant professionnellement au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé gérant de classe B avec effet au 14 mars 2012, pour un mandat à durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2012.

Référence de publication: 2012040747/15.

(120054570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck